

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
07/11/2025	17/11/2025	En exercice : 19
		Présents : 15
		Votants : 16

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 12 Novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, Rémy GORON, ALEXANDRE Pierre, LEGOOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane,

ABSENTS JALLU Yann, BOULET Peggy

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX

Mme Chantal LAUNAY a été élue secrétaire de séance.

N°12-11-2025 – Autorisation de cession de bois abattu

Monsieur le Maire expose que la commune a fait abattre 9 peupliers au lieudit Le Haut Boutlande sur une de ses parcelles compte tenu de la nécessité d'éviter toute chute sur des habitations situées à proximité.

Suite à l'abattage et débardage de ces arbres la société d'Exploitation des Bois d'Armor, sis 23, rue de la Gare à Landébia (22) a formulé une offre d'achat des troncs à hauteur de 590€.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de statuer sur la possibilité de cession de 9 peupliers au profit de la société d'Exploitation des Bois d'Armor pour un montant de 590€.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Donne son accord pour la cession de 9 peupliers au profit de la société d'Exploitation des Bois d'Armor pour un montant de 590€.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif et à émettre le titre de recette correspondant

La Secrétaire de Séance

Chantal LAUNAY

Le Maire

Pascal HERVÉ

